

22 mars 2015

Élection Montréal

ville.montreal.qc.ca/election

# ÉLECTION PARTIELLE • DIMANCHE 22 MARS 2015

## Arrondissement d'Outremont District de Robert-Bourassa

### AVIS PUBLIC

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise,  
aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise  
relativement à l'élection partielle du 22 mars 2015

**AVIS** est donné **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale du district :

1. avoir 18 ans ou plus le **22 mars 2015**;
2. au **3 février 2015**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. au **3 février 2014**, être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire du district;
4. avoir transmis au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, une demande d'inscription à la liste électorale, qui doit être reçue **au plus tard le 15 février 2015 à 16 h 30**.

**AVIS** est également donné **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personnes domiciliées, comme propriétaires uniques d'un immeuble ou comme occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qu'ils doivent remplir les conditions ci-dessous pour être inscrits sur la liste électorale du district :

1. avoir 18 ans ou plus le **22 mars 2015**;
2. au **3 février 2015**, être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle ni déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

3. au **3 février 2014**, être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire du district;
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui ont la qualité d'électeur au **3 février 2015**;
5. avoir transmis cette procuration au président d'élection, à l'adresse ci-dessous indiquée, qui doit être reçue **au plus tard le 15 février 2015 à 16 h 30**.

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise **après le 15 février 2015 à 16 h 30, mais au plus tard le 2 mars 2015 à 22 h**, dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale et, par conséquent, sera transmise à la commission de révision.

Vous pouvez vous procurer un formulaire d'inscription ou de procuration au Bureau du président d'élection ou sur le site Internet à l'adresse ci-dessous indiquée. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute autre information, veuillez communiquer au Bureau du président d'élection.

Ville de Montréal  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal QC H2Y 1C6

Montréal,  
le 3 février 2015

Yves Saindon, avocat  
Président d'élection

514 872-VOTE (8683) – ville.montreal.qc.ca/election